BDO PARIS ENTREPRISE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 600 000 euros
Siège social : 43-47 avenue de la Grande Armée
75116 PARIS
384 920 161 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2025

.../...

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Jean-Marc ROMILLY de ses fonctions de Directeur Général de la Société en date de ce jour, décide d'en prendre acte, de réduire par conséquent le délai de préavis de 3 mois prévu par les dispositions de l'article 14 des statuts de la Société et de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au **JOURNAL LA LOI**, une marque de la société LEXTENSO dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre) pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

& & &

Extrait certifié conforme à l'original.



Arnaud NAUDAN
Président